

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE 14 NOVEMBRE 2014

POINT N°3B
PRESENTATION DU PROJET DE PDM 2016-
2021

1- Articulation entre le SDAGE et le PDM



OBJECTIFS DU PDM

- Le programme de mesures 2016-2021 (PDM) constitue le recueil des mesures à mettre en œuvre pour
 - lutter contre les pressions responsables d'un Risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux (RNAOE) à l'horizon 2021, en application de la directive cadre sur l'eau (DCE)
 - assurer la bonne mise en œuvre des orientations et dispositions du SDAGE 2016-2021
 - continuer les actions entreprises lors du précédent plan de gestion (2010-2015) qui doivent se prolonger sur plusieurs cycles de gestion

- L'élaboration du PDM relève de la compétence du préfet



TYPES DE MESURES

➤ Mesures **de base**

- découlent de l'application de la DCE pour la protection des eaux et des usages liés à l'eau à mettre en œuvre pour atteindre les Objectifs Environnementaux souhaités par le SDAGE 2016-2021 pour les masses d'eau superficielles (cours d'eau, lacs, côtières) ou souterraines
- protègent les ressources en eau dans les zones protégées instituées par diverses directives (zones de captages d'eau potable, zones de baignade et de loisirs aquatiques, zones sensibles aux pollutions) ;

➤ Mesures **complémentaires**

- permettent la bonne mise en œuvre des orientations et dispositions des SDAGE actuel et précédent. Elles correspondent à des domaines d'actions spécifiquement visés par le SDAGE, en complément du champ d'application de la DCE
 - par exemple les problématiques liées à l'assainissement des eaux, à la dépollution des sites industriels ainsi qu'à l'amélioration des connaissances



TERRITOIRES CONCERNES

- Mesures **transversales**
 - s'appliquent à l'ensemble du territoire. C'est le cas notamment des mesures de gouvernance
- Mesures **territorialisées**
 - ne s'appliquent qu'à certaines masses d'eau (typiquement celles à Risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux pour une thématique donnée), certains secteurs ou certains éléments ponctuels (stations d'épuration, industries par exemple)

2-CONTENU ET ORGANISATION DU PROGRAMME DE MESURES



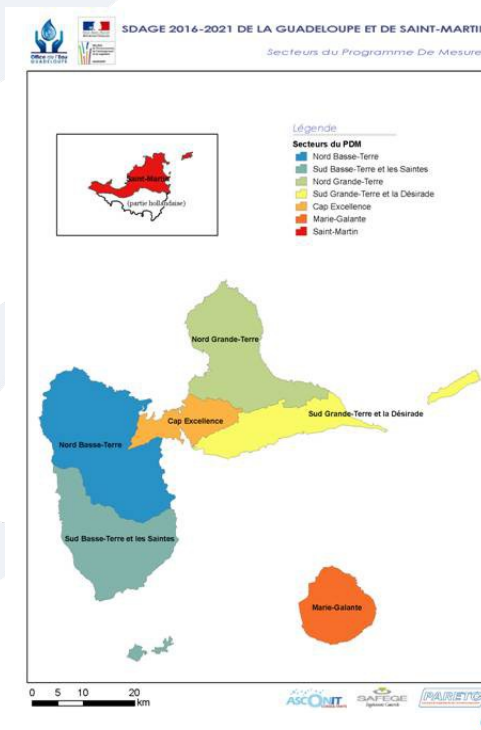
PRESENTATION DES 8 GRANDS DOMAINES

- Le répertoire des mesures du PDM 2016-2021 s'appuie sur le référentiel national « OSMOSE », commun à tous les bassins.
- 8 grands domaines ont été distingués :
 - Gouvernance, connaissance, mesures économiques (GOU)
 - Réduction des pressions de pollution :
 - Assainissement (ASS)
 - Industries (IND)
 - Agriculture (AGR)
 - Pollutions diffuses hors agriculture (COL)
 - Ressources à protéger :
 - Milieux aquatiques (MIA)
 - Ressource en eau (RES)
 - Lutte contre les inondations (INO)

CONTENU DU PDM

- **80 mesures** ont été définies :
- 25 mesures de base
 - 48 mesures complémentaires
 - 4 mesures de gouvernance
 - 2 mesures de police administrative et judiciaire
 - 1 mesure fiscale
-
- 53 mesures transversales
 - 27 mesures territorialisées

Nouvelle sectorisation des mesures
afin de prendre en compte les récents
changements de la carte
des intercommunalités et Faciliter
l'appropriation du PDM par les acteurs.



3-CHIFFRAGE DU PROGRAMME DE MESURES



METHODE ET DOCUMENTS UTILISES POUR LE CHIFFRAGE

➤ Documents

- Note relative au chiffrage des programmes de mesures (PDM) du 14 avril 2014
- Schéma Départemental Mixte Eau et Assainissement (SDMEA)
- SDAs
- Plan Assainissement
- Etudes diverses
- PDM 2010-2015
- Estimations DEAL, OE971
- Echanges bilatéraux
- Tableaux de prix unitaires fournis par AELB et AERMC

➤ Méthode

- Dimensionnement de chaque mesure
- Recherche d'un prix unitaire à l'aide des documents ci-dessus
- Prise en compte de l'éventuel avancement des mesures



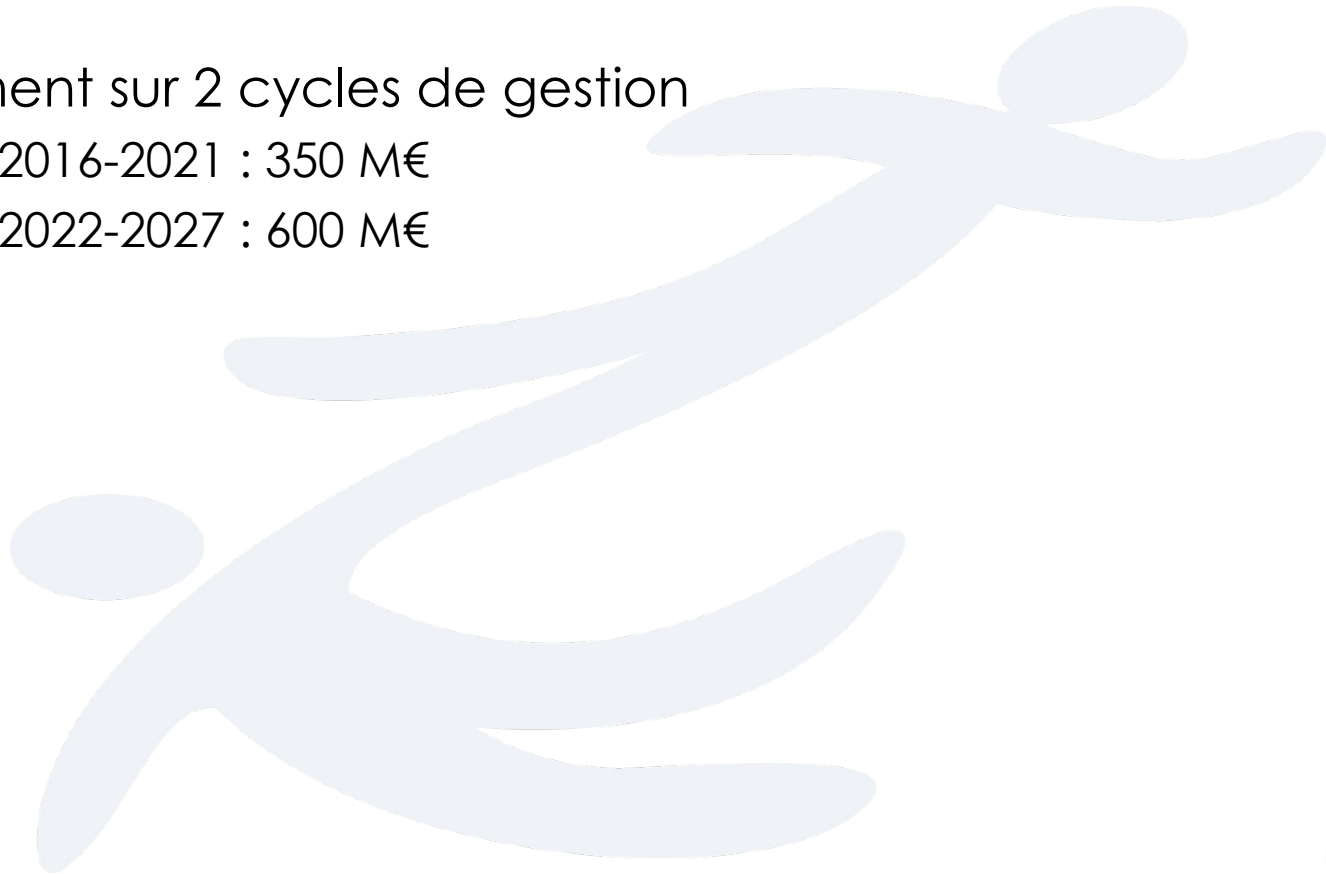
COÛT DU PDM PAR CYCLE

➤ Coût total = 950 M€

- ce coût ne comprend pas certaines mesures non encore chiffrables actuellement

□ Etalement sur 2 cycles de gestion

- 2016-2021 : 350 M€
- 2022-2027 : 600 M€



COÛT DU PDM

- ❑ Répartition des coûts par domaines
 - L'assainissement et la gestion de la ressource totalisent plus de 97% des coûts

Domaines	Montant estimé (M€) par plan de gestion		Montant total (M€)	Part (%)
	2016-2021	2022-2027		
Gouvernance	2,81		2,81	0,3%
Economiques	0,2		0,2	0,0%
Assainissement	152,6	508,2	660,8	69,8%
Industrie	3,75		3,75	0,4%
Agriculture	8,25	3,6	11,85	1,3%
Pollutions diffuses non agricoles	0,9		0,9	0,1%
Ressource en eau	175,5	85	260,5	27,5%
Milieux aquatiques	5,9	0,56	6,46	0,7%
Inondations	0,05		0,5	0,0%
TOTAL	349,96	597,36	947,32	

➤ Répartition des coûts par types de mesures

- Mesures de base : 652 M€
- Mesures complémentaires : 293 M€
- Mesures de gouvernance : 3 M€
- Mesure fiscale : 0,2 M€

4-ECHANGE / DISCUSSION